TRIAXE AUDIT

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 1089 avenue du Général LECLERC
47000 AGEN
833 127 897 RCS AGEN

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 30 septembre, à dix-huit heures trente,
les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire annuelle 1089 Av du Général Leclerc AGEN (47000), sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Alain BERSANS, propriétaire de Numérotées de 1 à 100 inclus	100 parts
- Frédéric BISTUER, propriétaire de Numérotées de 101 à 150 inclus	50 parts
- Simon BISTUER, propriétaire de Numérotées de 151 à 300 inclus	150 parts
- Sylvie DESTRUEL, épouse CASTAGNE, propriétaire de Numérotées de 301 à 450 inclus	150 parts
- Mathieu MALBERT, propriétaire de Numérotées de 451 à 600 inclus	150 parts
- La société CABINET TRIAXE, propriétaire de Numérotées 601 à 1000 Représentée par son Président, Alain BERSANS	400 parts
Soit un total de	1 000 parts

Sur les mille (1 000) parts composant le capital social.

Sylvie CASTAGNE Gérante de la société préside la séance,
Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

L'objet des présentes décisions est le suivant :
- Nomination d'une cogérance
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Les associés prennent alors les décisions suivantes :

SB

PREMIÈRE RESOLUTION

Les associés, décident de nommer :

- Monsieur Simon BISTUER
  Né le 28 juin 1994 à Agen (Lot et Garonne),
  De nationalité française,
  Demeurant 2 Impasse Labesque à Boé (47550)
  Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 1100094639
  En tant que co-gérant de la SARL TRIAXE AUDIT

- Monsieur Mathieu MALBERT
  Né le 19 mai 1993 à Villeneuve sur lot (Lot et Garonne),
  De nationalité française,
  Demeurant Rue du docteur Couyba à Bon Encontre (47240)
  Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 1100094306
  En tant que co-gérant de la SARL TRIAXE AUDIT

  Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Les associés donnent tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Copie certifiée conforme

Sylvie CASTAGNE

Alain BERSANS

Bon pour acceptation
des fonctions de gérant
S. BISTUER

Bon pour acceptation
des fonctions de gérant
M. MALBERT